Extrait des tarifs Entreprises & Institutionnels

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires au 1er janvier 2027



Extrait des tarifs

Vous trouverez dans cet extrait, les principales évolutions tarifaires de la dernière brochure tarifaire (1er janvier 2026) applicables à compter du 1er janvier 2027 aux Entreprises, Associations et acteurs de l'Economie Publique.

S'agissant d'un extrait, ces rubriques ne sont pas exhaustives et ne sont ainsi pas reprises dans leur ensemble. Retrouvez l'intégralité des Conditions tarifaires et le détail des produits et services proposés sur entreprises.sg.fr, associations.sg.fr et economiepublique.sg.fr et auprès de votre Chargé d'affaires.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais votre Convention de compte courant dans ce même délai d'un mois.

min. : minimum et **max.** : maximum.

Ⓝ : nouveau produit ou service.

↗ : Tarif en hausse - ↘ : Tarif en baisse

I TVA Le symbole dans la marge indique les commissions assujetties. Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

★ Les mots marqués d'une étoile sont expliqués dans le « **Lexique** » en fin de brochure.

Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs desdits produits ou services.
Ils ne peuvent être souscrits par les autres clients Entreprises, Associations, Institutions, Acteurs de l'Économie Publique.

1. Vos comptes au quotidien

1.1. Votre tenue de compte

Commission d'ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)

Cette commission est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...)

- **Pour les entreprises**
 - Votre chiffre d'affaires
 - Inférieur à 4,5 millions d'euros ↗ min. 420,00 € par an
 - De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros ↗ min. 798,00 € par an
 - Supérieur à 15 millions d'euros ↗ min. 1 575,00 € par an

Relevés de compte incluant l'envoi sur support papier

Ces frais sont perçus mensuellement.

- **Mensuels** Gratuit
- **Quinzaines** ↗ 8,00 €
- **Hebdomadaires** ↗ 10,00 €
- **Journaliers** ↗ 45,00 €

1.2. Vos recherches

I TVA

Demande de renseignements spéciaux

Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

- **Demande de renseignements (par compte)** ↗ min. 215,00 €

Recherche d'un document

- **Relevé de compte mensuel** ↗ 30,00 € par relevé
- **Autre document (à l'unité)**
 - document datant de moins d'un an ↗ 30,00 €
 - document datant de plus d'un an ↗ 45,00 €

2. Vos services de cash management

2.1. Vos services de banque électronique en France

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » et « Vos autres opérations à l'international »

Sogecash Net (entreprises.sg.fr) — I TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :
– d'un module de services **Sogecash Net Évolution,**
– de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de **Sogecash Net Évolution.**

- **Services à la carte (abonnement mensuel)**
 - **Alertes**[1][2]
 - **Abonnement par service** ↘ 3,50 €
 - Chéquier ou carte bancaire disponible en agence
 - Rejet sur virement SEPA (ordinaire et instantané) émis
 - **Abonnement par service** ↘ 3,50 €
 - Impayé ou rejet sur prélèvement SEPA remis
 - Impayé ou rejet sur LCR/BOR remis
 - Impayé ou rejet sur Chèque remis
 - Solde inférieur au seuil de fixé
 - Solde supérieur au seuil fixé
 - Virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu
 - Virement international reçu
 - Prélèvement SEPA reçu
 - Paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis en attente de signature
- **Espace Flux**

 Solution de gestion de trésorerie, de paiement et de constitution de fichiers, multibancaire et multicompte[3]
 - Abonnement mensuel ↗ 38,00 €

2.3. Vos autres services de cash management

Certificats électroniques — I TVA

- **Certificat Swift 3SKey**

 Par Token USB[4] NG Pro 90,00 €

 Ce service ne sera plus commercialisé courant 2027.
- **Certificat Swift 3SKey Digitale Ⓝ**

 Par Token digital activé Nous consulter

 Ce service sera commercialisé courant 2027.
- **Solution de sécurité**

 Solution de sécurité « Secure Access International » par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum 3,00 €

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).
(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.
(3) Peut nécessiter un abonnement SOGESTEL et des certificats numériques.
(4) Token USB : support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

3. Vos encaissements en Europe et à l'international

3.2. Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

Remise de prélèvement SEPA ★ (dont TIP SEPA) et SEPA B2B ★

- **Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)** . . . ↗ 50,00 €

3.3. Encaissement par carte

Encaissement en face-à-face

- **Monetia** **I TVA**

Offre d'encaissement comprenant le contrat de flux PDP et la location de terminal de paiement électronique (TPE).

- **Monétia Néo**
 - Fixe IP/WIFI Néo Ⓝ 26,00 €/mois
 - Fixe 4G Néo Ⓝ 45,00 €/mois

- **Monétia Santé**

Offre à destination des professionnels de santé permettant l'encaissement par carte bancaire et la lecture des cartes vitale et e-vitale, intégrant la location du matériel, sa maintenance et l'assistance téléphonique

- **Gamme Monétia Santé Ⓝ**
 - TPE Portable WIFI/IP + Ensemble Santé 29,00 €/mois(1)
 - TPE Portable Réseau mobile 4G + Ensemble Santé 34,00 €/mois(1)
 - TPE Fixe WIFI/IP + Pin Pad + Ensemble Santé 29,00 €/mois(1)
- **Options et Services Monétia Santé Ⓝ**
 - Option Sérénité : installation et maintenance sur site 6,00 €/mois(1)
 - Ajout/Suppression logiciel privatif 53,00 €/matériel

Encaissement sur Internet — I TVA

- **SogeCommerce**

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture ↘ 250,00 €

Encaissement à distance — I TVA

- **Sogecommerce Lite**

Solution d'encaissement en ligne sécurisée permettant aux commerçants qui ne disposent pas d'un site e-commerce de proposer le paiement en ligne à leurs clients

- Abonnement au service ↘ 15,00 €/mois

(1) Frais dû uniquement pendant la période d'engagement de 48 mois.

4. Vos règlements en Europe et à l'international

4.1. Virements émis

Virement urgent ★ européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA[1]

- **Internet ou Télétransmission**
 - Par virement urgent ★ ↗ 2,50 €

4.3. Cartes Affaires Environnement

Paiement mobile Apple Pay Ⓝ

- **Solution de paiement mobile Apple Pay[2]** Gratuit
 Régler vos achats sur internet et en magasin[3]

Options

- **Option Crypto Dynamique[4]**
 (numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)
 - Le tarif de l'option vient en supplément de la cotisation carte ↗ 15,00 €

 Le tarif affiché s'appliquera à compter du 1er avril 2027.

4.4. Cartes Business

Options Crypto Dynamique[5]

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)
Le tarif de l'option vient en supplément de la cotisation carte ↗ 15,00 €
Le tarif affiché s'appliquera à compter du 1er avril 2027.

4.6. Chèque

Opérations en France

- **Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)** ↗ 18,00 €

(1) Zone SEPA, voir définition.

(2) Le service Apple Pay est soumis à conditions et disponible pour les cartes VISA Affaires et VISA Gold Affaires uniquement. Il nécessite l'utilisation de Sogecarte Net (site dédié à la gestion des Cartes Affaires) et l'abonnement gratuit au service, hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet. Apple Pay, le logo Apple sont des marqués déposées d'Apple Inc. enregistrées aux États-Unis et dans d'autre pays.

(3) Auprès des commerçants acceptant ce mode de paiement.

(4) Option disponible uniquement pour les Cartes CB Visa Gold Affaires et CB Visa Affaires : carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre Centre d'Affaires pour recyclage.

(5) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise au Centre d'Affaires pour recyclage.

6. Vos financements

6.2. Vos garanties émises par la banque

- **Frais de transmission électronique** Ⓝ 15,00 €

7. Épargne et placements financiers

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de placements, ce document n'est donc pas exhaustif. Selon la situation budgétaire de votre structure, l'objectif et horizon de placement définis, le niveau de risque envisagé ainsi que vos connaissances financières et vos préférences en matière de finance durable, votre Chargé d'Affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

7.1. Épargne bancaire

Comptes à terme[1]

Pour connaître les taux de rémunération en vigueur, rapprochez-vous de votre Chargé d'Affaires.

- **Comptes à terme renouvelables**
 - **CAT Tréso Plus**
 Taux fixe, 1 mois, renouvelable
 - Souscription minimum 8 000,00 €
 - Souscription maximum Nous consulter
- **Autres comptes à terme**
 - CAT à taux fixe avec préavis
 Taux fixe, de 1 à 24 mois
 - Souscription minimum 8 000,00 €
 - Frais de rupture anticipée (par CAT)[1] 44,31 €
 - Souscription maximum Nous consulter

(1) Aucune rémunération ne peut être servie pour un dépôt dont la durée est inférieure à 1 mois.

10. Produits et services n'étant plus commercialisés

10.1. Encaissements en face à face — I TVA

▪ **Monetia**

Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1er janvier 2025.

• **Éditeur / Lecteur chèque** 23,00 €/mois

Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 25 juin 2026.

• **Gamme de terminaux classiques**

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) 26,00 €/mois
- TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) 45,00 €/mois
- TPE Portable IP. 31,00 €/mois
- TPE Portable GPRS. 45,00 €/mois

10.2. Protection contre les cyber-attaques

Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 30 septembre 2026.

▪ **OPPENS**[1]

Solution d'accompagnement des entreprises et associations dans l'amélioration de leur cyber-sécurité : formation, entraînement contre le phishing, audit, solutions techniques... Nous consulter

(1) Contrat proposé par OPPENS, SAS au capital de 2.800.000 EUR, dont le siège social est 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux. 880 668 314 RCS NANTERRE.

11. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement du compte du Client ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite et lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.

Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires ainsi que la commercialisation des contrats d'assurance :

À noter : pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres…) vos demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances : « je voudrais transmettre une réclamation » https://www.assurances.societegenerale.com

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

- **Le Centre d'Affaires :** premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Chargé d'Affaires ou du Responsable de son Centre d'Affaires.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance : depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis l'application Sogecash NET SG ou L'Appli SG PRO dans la rubrique « Autres » / « Gérer les comptes », directement au Centre d'Affaires, par téléphone, par courrier.

- **Le Service Réclamations Clientèle :** second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son Centre d'Affaires, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis l'application Sogecash NET SG ou L'Appli SG PRO dans la rubrique « Autres » / « Gérer les comptes » (à compter du 15 novembre 2026, le formulaire en ligne sera accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site Internet à l'ensemble des clients), directement au Centre d'Affaires ou par courrier :
Service Réclamations Clientèle - Tour SG
17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense Cedex

▪ En dernier recours amiable, le client peut faire appel à la médiation :

1. En l'absence de réponse de la Banque dans le délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite ou, pour une réclamation portant sur un service de paiement, dans le délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de circonstances exceptionnelles), **que cette absence de réponse fasse suite à :**

- sa réclamation initiale,
- ou à sa demande de réexamen par le Service Réclamations Clientèle.

2. Dès lors qu'il a reçu les réponses de son agence et du Service Réclamations Clientèle, avec lesquelles il est **toujours en désaccord,** sans attendre l'expiration du délai de 2 mois.

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de Société Générale qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte des professionnels », qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que le Client peut consulter sur le site mediateur.societe-generale.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
- de services d'investissement, d'instruments financiers ;
- de produits d'épargne ;
- de commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale (hors litiges relatifs à l'octroi de crédit).

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de Société Générale ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, le Client peut exercer son propre choix entre le Médiateur auprès de Société Générale et avec le Médiateur de l'AMF, lequel sera définitif pour le traitement de sa demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur auprès de Société Générale en transmettant sa demande :

- Sur le site internet du Médiateur : mediateur.societe-generale.fr
- Par courrier : Madame le Médiateur Société Générale,
 17 cours Valmy - CS 50318
 92972 Paris La Défense Cedex

Le Médiateur auprès de Société Générale lui répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la notification de recevabilité de sa demande de médiation. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position qu'il soumet à l'approbation du Client et de la Banque.

Pour tout litige relatif à l'octroi de crédit, vous pouvez saisir gratuitement le **Médiateur du Crédit aux entreprises** via le dépôt d'un dossier en ligne sur le site internet de la Banque de France : **https://mediateur-credit.banque-france.fr/.**

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise.
Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Progeliance Net :
 - Démonstration en ligne sur professionnels.sg.fr
 - Assistance :
 - par mail : Progeliancenet.hotline@socgen.com
 - par téléphone : 39 33 Service gratuit + prix appel
- Sogecash Net :
 Assistance : 0 825 041 040 Service 0,15 € / min + prix appel
- Sogestel Expert comptable Net :
 Assistance :
 - par mail : e-banking.hotline@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)
- Sogestel et Sogestel TS :
 Assistance :
 - par mail : e-banking.hotline@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)1 42 14 86 30
- SAU Sogetrade & Services :
 - par mail : sav.sogetrade-services@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)1 42 14 31 31 (appel non surtaxé)
- ESPACE FLUX :
 Assistance : 01 42 14 86 31 Service gratuit + prix appel

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 39 77 77
 Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes :
 - Carte affaires Environnement :
 Service Cartes Expert : + 33 (0)1 42 13 11 46 (appel non surtaxé)
 - Carte business :
 Services Cartes : + 33 (0)9 69 39 33 39 (appel non surtaxé)
- Info autorisations cartes : 0 825 840 840 Service 0,15 € / min + prix appel
 Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.

- Assistance Monétique Commerçants[1] : **01 40 80 24 86** Service gratuit + prix appel
 Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte…).
- MONÉTIA et MONÉTIA SANTÉ
 Assistance Matériel Monétia et Consommables :
 Contactez le numéro d'assistance[1] indiqué sur le terminal de paiement.
- Sogecommerce Assistance technique :
 - par le biais du formulaire de contact accessible à partir de la rubrique Aide/Contacter le Support de votre back office marchand
 - par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 € / min + prix appel
 ou +33 567 223 329 depuis l'étranger.
- Sogenactif Assistance technique :
 - par mail : supportsogenactif@worldline.com
 - par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 € / min + appel local
 (du lundi au vendredi - 9 h-19 h - hors jours férié).

▪ Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
 Contacter Sogécap : +33 (0) 969 362 362 (appel non surtaxé)
 (du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 16 h 30)

▪ Épargne dans l'entreprise

- PEROB Palissance SOGECAP
 Contacter le : +33 (0) 9 69 320 420 (appel non surtaxé)
- PEE/PEI, PERECO/PERECOI
 Contacter le Service des Plans d'épargne salariale :
 - Salariés : +33 (0) 969 321 521 (appel non surtaxé)
 - Employeurs : 09 72 72 16 20 (appel non surtaxé)

(1) Appel non surtaxé.

Lexique

- **Frais d'actualisation du dossier client :**
 le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise à jour des informations administratives, juridiques et/ou comptables relatives au client.

Zones européennes

- Pays de la Zone Euro :
 Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne (y compris les Iles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris la Guyane Française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, partie française de Saint-Martin, la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union européenne (UE) :
 pays de la Zone Euro +, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'Espace économique européen (EEE) :
 pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.

- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) :
 pays de l'Espace Économique Européen + Albanie, Andorre[1], Le Vatican[1], Macédoine du Nord, Monaco[1], Moldavie, Monténégro[1], Saint-Marin[1], Suisse, Royaume-Uni (y compris les Îles Jersey, Gibraltar, Guernesey et Ile de Man).

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, ces pays ne font pas partie des pays de la Zone Euro.

0321

Imprimé en France avec des encres végétales sur un papier 100 % recyclé.

Société Générale, S.A. au capital de 924 080 290,00 EUR – 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB. Crédit photo : Getty Images. SG est une marque de Société Générale. Réf. : (F) 727274 - Octobre 2026.